

Décision : MCRA05-00065

Date : Le 10 novembre 2005

Numéro de la demande : 9-M-330494-105-SI

Numéro de référence : M05-01747-5

Endroit : Montréal

Personne visée

Demandeur : 9043-9480 QUÉBEC INC.
150, Roy
Saint-Augustin-de-Woburn
(Québec)
G0Y 1R0

Description de la demande :

PERMISSION DE CÉDER UN VÉHICULE LOURD

CONSIDÉRANT la *Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds*;

VU que le demandeur a satisfait aux conditions prescrites et a produit la documentation nécessaire permettant d'identifier l'acquéreur;

VU que le demandeur a démontré que la cession du ou des véhicules lourds ne vise pas à contrer l'article 33 de la Loi;

POUR CES RAISONS, la Commission :

ACCUEILLE la demande et;

PERMET LA CESSION du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

Marque : MANAC
Année : 1997
No série : 2M5341469V1042392

en faveur de : 9133-4599 QUÉBEC INC.

Johanne Proteau
Personne désignée

